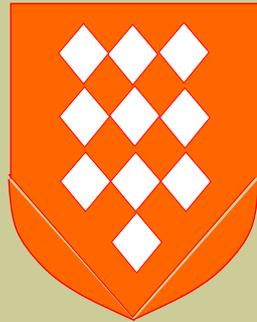


Janvier 2012

N° 303



BULLETTIN MUNICIPAL MARPENT

MAIRIE de MARPENT:

Téléphone : 03 27 39 63 41

E-MAIL: marpent@wanadoo.fr Site Internet <http://www.marpent.fr>

EDITORIAL

La cérémonie des vœux du maire se déroulait cette année dans la salle des Fêtes, décorée pour la circonstance par l'association « les Arts sans Lézards », de M. Alain Gilloteau, aidé de Mmes Laëtitia Hurel et Heidi Degrès.

Parmi les 350 personnes présentes, on pouvait voir les maires de Jeumont, Assevent, Recquignies, Cerfontaine, Pont-sur-Sambre, Bettignies et des adjoints des communes de Maubeuge, Feignies, Rousies, Pont-sur-Sambre, Boussois, Elismes, et Mairieux.

L'ONU ayant décrété 2012 année internationale de la coopérative, j'ai souhaité rappeler que les habitants d'une commune, comme les membres d'une coopérative, élaient des responsables révocables, en charge de la gestion d'un bien commun.

Tous les contribuables marpentois sont en effet, de par leur impôts communaux, co-proprétaires de ce bien commun dont ils nous ont confié la responsabilité et qui, cette année, va s'enrichir d'une bibliothèque-médiathèque et d'un moulin qui retrouvera ses ailes avant l'été.

L'année 2012 sera aussi une année d'envergure avec la réalisation de notre lotissement communal et, pour les travaux routiers, avec la réalisation du giratoire (dont les travaux commenceront en avril-mai) et de la réfection de la rue Delbreil et de l'impasse Victor Hugo.

Enfin, 2012 sera une année également chargée sur le plan électoral avec l'élection présidentielle (22 avril et 6 mai) et les élections législatives des 10 et 17 juin.

Au-delà de ces grands rendez-vous démocratiques, les marpentois pourront aussi se retrouver lors des nombreuses manifestations sportives, culturelles ou festives sur lesquelles nos dynamiques associations ne manqueront pas de vous informer.

Bonne année 2012 !

Votre maire

Jean-Marie ALLAIN

Comité de lecture:

JM Allain, PJ Dufour,

C Lavielle, JC Debail ,

F Bernard , P Verplaeste

J Vandekerckhove

Dans ce numéro :

EDITO	P 1
LA VIE DE LA MAIRIE	P 2
LES BREVES	P 4
CONSEIL MUNICIPAL	P 6
Communiqués	P 7
LA VIE ASSOCIATIVE	P 8
ESPACE HABITANTS	P 9
Mémoire Verrière Boussois	P 10
VŒUX -PHOTOS	P 11/12
Calendrier des festivités 1er semestre 2012	/



Cérémonie des vœux : décoration par l'association « les Arts sans Lézards »

LA VIE DE LA MAIRIE

NAISSANCES

ALVEDIN Maëlane	30 novembre 2011
LECLERCQ Valeyne	6 décembre 2011
CASTELLA Lily-Rose	22 décembre 2011
CRUSON Maxence	22 décembre 2011

ETAT CIVIL



MARIAGES

MANESSE Patrick	COUPLEUX Isabelle	7 janvier 2012
-----------------	-------------------	----------------

DECES

BRIATTE Eliane	14 décembre 2011	Née en 1923
DANCKAERT Jacqueline	29 décembre 2011	Née en 1923

ATELIERS MUNICIPAUX

Les ateliers de la rue Barbusse vont s'adjoindre une zone de stockage couverte de 180 m² afin de regrouper en un même lieu tout le matériel des services techniques.

Pour accéder à ce nouveau bâtiment, le passage entre les ateliers existants et la voie ferrée a été élargi d'un mètre et stabilisé par l'implantation de structures en « L ».

Cette opération, d'un coût de 43 000 €, est subventionnée par l'Etat à hauteur de 41 %.
Les ateliers de la rue Victor Hugo, une fois libérés, seront mis en vente.

SAINT-ELOI

La traditionnelle cérémonie de la Saint –Eloi s'est déroulée dans la salle des Fêtes de Marpent, en présence du personnel communal et des élus.

Le maire a rappelé que cette année avait été marquée par la rédaction du règlement intérieur, le transfert d'un agent de voirie à l'agglomération, le suivi de plusieurs formations professionnelles, notamment pour la petite enfance et la bibliothèque, la mise en place du self au restaurant scolaire et le recrutement d'un agent dans les services administratifs.

Il a ensuite invité les agents à passer les examens qui leur permettront de se garantir un avancement de grade ou d'échelon et présenté les grandes lignes du projet de réorganisation des bâtiments communaux qui devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Tous les agents se sont vus remettre un chèque cadeau avant de se retrouver autour d'un repas convivial.

La municipalité organise son traditionnel Repas des Anciens
Le **18 mars 2012** à partir de 12h
Animé par l'orchestre « Eric Dan »

Ce repas est offert aux marpentois de 62 ans et plus
Nous pouvons aller chercher les personnes à mobilité réduite
(Téléphoner au 03 27 39 63 41 mairie de Marpent)

Marpentois de 62 ans et plus : gratuit
Marpentois de moins de 62 ans : 18 €
Extérieurs : 25 €

Inscriptions à la mairie de Marpent
du 27 février mars jusqu'au 4 mars inclus



INSCRIPTIONS CANTINE

Prochaines dates d'inscription
pour le restaurant scolaire

Le 14 février 2012

Période du 20 février au 30 mars (16 repas)

Le 27 mars 2012

Période du 2 avril au 11 mai (14 repas)

Le 7 mai 2012

Période du 14 mai au 8 juin (14 repas)

Le 05 juin 2012

Période du 11 juin au 3 juillet (14 repas)

MARCHE HEBDOMADAIRE

Il a lieu
chaque mardi
de 8 h 30 à 13 heures
rue des frères Roucheau.

ENQUETES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**EN VUE DE L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE
SIS 60, RUE DE LA REPUBLIQUE A MARPENT**

**Ces enquêtes se dérouleront en Mairie de Marpent
du lundi 13 février au mercredi 14 mars 2012 inclus.
Le dossier d'enquête sera, pendant toute la période de l'enquête, tenu à la
disposition du public tous les jours ouvrables
aux heures d'ouverture de la Mairie.**

**Monsieur Pierre Couche - Commissaire Enquêteur
assurera une permanence en Mairie de Marpent**

le lundi 13 février 2012 de 13 h 45 à 16 h 45.

le lundi 27 février 2012 de 13 h 45 à 16 h 45.

et le mercredi 14 mars 2012 de 13 h 45 à 16 h 45.

EHPAD

En présence des professionnels et des élus impliqués dans cette opération, les maires de Jeumont et de Marpent, M Jacques Bailet (PDG de Médica France), Frédéric Boisset (Directeur régional Bouygues Immobilier), Gwen Marque (Agence Régionale de Santé) et Rémi Pavros (représentant le Président du Conseil Général) ont procédé à la cérémonie de la pose de la première pierre.

BRULAGE DECHETS MENAGERS (broussailles, cartons etc...)

Il est interdit de brûler des déchets ménagers à l'air libre.

Cette interdiction est formulée à l'article 84 du règlement sanitaire départemental approuvé par arrêté préfectoral du 12 avril 1979 pour le département du NORD.

Pour quelles raisons ?

1°) pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée

2°) pour éviter les incendies en période de sécheresse

3°) pour des raisons de salubrité publique : la combustion de déchets verts produit de la dioxine qui empoisonne les prairies, légumes et vergers alentours. (Un feu de jardin produit entre 1000 et 8000 fois plus de dioxine que les normes imposées aux usines d'incinération d'ordures ménagères).

Qui doit intervenir ?

Dans le cadre de ses pouvoirs de police et sur la base du règlement sanitaire départemental, le maire de la commune est chargé de veiller au respect de cette interdiction de brûler des végétaux.

Le même article 84 du règlement sanitaire départemental prévoit également que « des dérogations à cette interdiction peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental d'Hygiène ».

Le maire ne dispose par contre d'aucun pouvoir pour accorder ces dérogations.



LES BREVES

LAVE – VAISSELLE D'OCCASION

L'augmentation des effectifs à la cantine a nécessité l'acquisition d'un plus grand lave-vaisselle.

La commune revend le lave-vaisselle de 50 couverts. Très bon état. 200 euros.

TOILETTAGE CANIN

Le toilettage canin « le rêve canin », 8 bis rue Jean-Marie Carion, a été repris par Melle Pauline Bombled à qui nous souhaitons pleine réussite pour cette activité.

Tel 06 43 81 07 46

CABINET VETERINAIRE

Dans notre précédent bulletin, nous annonçons l'ouverture du cabinet vétérinaire du Docteur Huchette-Fouquet, au 49 bis rue Roger Salengro.

Pour vos rendez-vous :

06 13 76 55 25 / 00 32 497 19 21 31

(urgences assurées les nuits et week-end.)

RESTAURATION RAPIDE

Friterie du Pont : tous les soirs de 18 h 30 à 20 h 30 (sauf le lundi)

Elmo Pizza : tous les jeudis soirs à partir de 18 h 30 (face à la supérette).

PROCES VERBAUX ELECTRONIQUES

Depuis le 24 août 2011, les PV électroniques remplacent les anciens timbres-amende « papier ».

Cette dématérialisation entraîne la disparition des avis de contravention auparavant déposés sur les pare-brise des véhicules et désormais envoyés par voie postale à l'adresse du contrevenant.

REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Près de 50 % des personnes qui pourraient prétendre au RSA ne le perçoivent pas, faute d'en avoir fait la demande.

Son montant peut varier en fonction de la situation familiale et aussi en fonction des ressources perçues au sein du foyer.

A titre d'exemple, les montants du RSA au 1^{er} janvier 2011 étaient les suivants :

- Pour une personne seule sans activité et sans revenus, le montant du RSA s'élève à 466 euros.
- Pour un couple sans enfant, sans activité et sans revenus, le montant s'élève à 700 euros.

Une personne seule qui travaille et gagne 500 euros par mois perçoit un RSA de 215 euros.

Pour savoir si pouvez prétendre au RSA, n'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS.

LOGEMENTS RUE DU LONG FOSSE

La construction des deux logements sur le bouloir revendu à Promocil, près de la Roseraie, a commencé.

GIRATOIRE

Le projet de giratoire au croisement des routes départementales 956 et 336 avance bien. Il sera complété par l'aménagement d'une zone trente avec chaussée surélevée.

Les travaux d'enfouissement des réseaux commenceront en avril-mai. Le chantier durera environ douze mois sans interruption de la circulation.

TRAVAUX MOULIN

La société Battais Charpente (Pas-de-Calais) a enlevé la toiture du moulin, le temps de faire des relevés au sommet (grâce à l'échafaudage érigé à l'intérieur du moulin) en vue de créer le chemin de roulement.

Parallèlement, l'entreprise La Cornouaille (Maine et Loire) entreprend la fabrication des ailes qui arriveront au printemps.



RESSOURCERIE

La « ressourcerie » de l'association AGIEE peut récupérer à domicile tous les objets et encombrants en vue de leur récupération.

Vous pouvez les joindre au 06 73 55 11 81

TRAVAUX

Lorsque vous modifier l'aspect extérieur de votre logement

Ou changer l'affectation de celui-ci,

Une demande d'autorisation de travaux est obligatoire en mairie.

FUITES D'EAU

Les usagers bénéficient désormais d'une protection supplémentaire en cas de fuite (article L2214-12-4 du Code Général des Collectivités Locales)

Dès que le service d'eau potable constate une augmentation de plus du double du volume d'eau moyen consommé, il en informe sans délai l'abonné.

A défaut de l'information donnée à l'abonné, celui-ci n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne.

Après en avoir été informé, l'abonné n'est pas tenu au paiement de cette part s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois, une attestation indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations.

L'abonné peut demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de vérifier le bon fonctionnement du compteur.

Il n'est alors tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne qu'à compter de la notification par le service d'eau potable, et après enquête, que cette augmentation n'est pas imputable à un défaut de fonctionnement du compteur.

« SECOURISME NUMERIQUE DES SENIORS »

Une majorité de personnes âgées sont déboussolées devant la complexité de la technologie des appareils qu'ils aimeraient pourtant utiliser au quotidien : appareil photo, ordinateur, télévision, téléphone portable...

La lourdeur des modes d'emploi ne facilite pas les choses.

Le fait que les personnes vivent seules, sans enfant à proximité la plupart du temps, renforce la difficulté à solutionner les problèmes rencontrés et, au final, accroît leur sentiment d'isolement.

Devant cette situation, l'association des jeunes de Marpent (ASLJM) lance une bouée à destination de ces seniors.

Cette bouée sera personnifiée par Otaïgo SENA, jeune marpentois titulaire d'un certificat d'enseignement d'informatique pour adultes de Westminster, actuellement en formation AFPA de « formation de formateurs » et bénévole pour remplir cette action.

Le secouriste numérique interviendra gratuitement sous deux formes selon la demande de la personne ou de la brigade vermeil :

Soit à domicile

Soit dans le local du cyber-centre

Pour le joindre par téléphone : 03 27 39 63 41.



PROPRIETAIRES DE CHIENS CLASSES COMME DANGEREUX

Les chiens classés comme dangereux relèvent de deux catégories :

- catégorie 1 : chiens d'attaque. Il s'agit de chiens aux origines géographiques inconnues, donc non inscrits au Livre des Origines Françaises (LOF) comme le pit-bull, le boer bull, le Mastiff, et le Tosa.

- catégorie 2 : chiens de garde comme le rottweiler, le Tosa inscrit au LOF et l'américain Staffordshire terrier inscrit au LOF. (Voir l'arrêté du 27 avril 1999 du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche)

Leurs propriétaires doivent être en possession d'un permis de détention délivré par le maire sur la base des documents suivants : identification du chien (LOF ou pas), attestation d'évaluation comportementale pour les chiens de 8 à 12 mois, vaccination antirabique, assurance et, pour la catégorie 1, certificat de stérilisation, certificat d'aptitude.

En l'absence de déclaration ou de permis de détention, le maire doit mettre en demeure le détenteur de régulariser sa situation dans le délai d'un mois, faute de quoi il ordonne le placement et peut décider de faire euthanasier le chien sans procéder à une nouvelle mise en demeure.

Le détenteur encourt par ailleurs trois mois de prison et 3750 € d'amende.

Rappel : la tenue en laisse et la muselière sont obligatoires sur les lieux publics ou accessibles au public pour tous ces chiens.

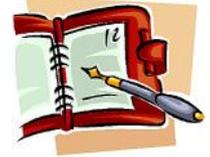
Les chiens de catégorie 1 sont même interdits d'accès dans les lieux publics (excepté la voirie) et les transports en commun.

COMPTE- RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

-ADHESION DE LA COMMUNE DE QUIEVELON A L'AMVS

Dans le cadre de la refonte de la carte intercommunale, le schéma préfectoral envisage de rattacher la commune de Quiévelon à l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.



MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Dans le cadre du projet de lotissement, M.Christian Lavielle, délégué aux finances, fait voter :

- Un transfert des dépenses 2011 sur le budget annexe 205.
- La création du budget annexe prévisionnel 2011 pour le lotissement.

Ce budget annexe permettra d'avoir une lecture claire des dépenses et des recettes liées à cette opération.

Le conseil vote également :

- Le transfert de plusieurs dépenses scolaires et centres de loisirs, reprises en fonctionnement, au compte investissement 21, pour un montant de 2514,49 €.
- Le transfert budgétaire d'une dépense du 6531 vers le poste 657362 pour un montant de 2000 €.

DEPENSES DE VOIRIE

M Lavielle, demande au conseil d'approuver notre participation de 40 % au montant net des travaux du plan d'urgence voirie réalisé par l'Agglo, soit une dépense communale de 25 137, 35 €, cette dépense étant étalée sur trois ans.

Pour l'année 2012, le conseil valide sa participation dans les mêmes proportions pour les travaux qui seront programmés sur l'impasse Victor Hugo, la rue Delbreil et la zone trente du giratoire RD 959/RD336.

TARIFS CIMETIERE

Sur proposition de M Pierre-Jean DUFOUR, et après avis favorable de la commission concernée, le conseil vote :

- les tarifs de cavurnes (petit caveau d'1,50 m2 destiné à recueillir les urnes funéraires) : 60 € pour trente ans et 100 € pour cinquante ans.
- les nouveaux tarifs des concessions trentenaires : 120 € jusqu'à 3 places et 220 € jusqu'à 6 places
- les nouveaux tarifs des concessions cinquantenaires : 200 € jusqu'à 3 places et 370 € jusqu'à 6 places.

LOTISSEMENT du PRE FLEURI

Les membres du Conseil votent majoritairement l'appellation « le pré fleuri » pour désigner le nom du futur lotissement qui prolongera la cité Thivrier.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

M Frédéric Bernard, 1er adjoint, présente la programmation envisagée de la future réorganisation des bâtiments communaux pour tenir compte de la loi relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, des exigences de performance énergétique et d'amélioration de la fonctionnalité de nos locaux.

Le conseil vote à l'unanimité le scénario proposé, ainsi que son phasage.

GROUPE SCOLAIRE LACORRE-FOSTIER

Suite au départ en retraite de la directrice de l'école maternelle, le conseil municipal est invité par l'inspecteur de l'Education Nationale à donner son avis sur la fusion des deux écoles.

Le conseil décide de répondre favorablement à cette proposition.

FONDATION DU PATRIMOINE

La commune renouvelle son adhésion annuelle à la Fondation du Patrimoine en Nord Pas-de-Calais pour un montant de 100 euros.

HUMOUR

L'année 2011 a permis au droit français de faire un grand pas avec la loi de simplification du droit qui a modifié le régime des transactions.

La loi du 17 mai 2011 en son article 148, prévoit en effet que « l'autorisation du roi » n'est plus nécessaire pour que les communes puissent transiger.

Notons que la jurisprudence était déjà passée outre cette autorisation, la jugeant difficile à obtenir !

Communiqué de La Poste de Maubeuge

Une boîte aux lettres aux normes pour votre courrier



Pour faciliter la remise du courrier, la réglementation en vigueur⁽¹⁾ relative au service postal et aux droits et obligations de La Poste⁽²⁾ prévoit l'installation obligatoire d'une boîte aux lettres accessible. Elle doit être normalisée si l'habitation a été construite après 1979 ⁽³⁾.

Votre boîte doit se situer à l'entrée de votre propriété, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation rendra votre boîte aux lettres plus accessible et permettra également d'éviter les accidents notamment les chutes mais également les morsures de chien. Le défaut de surveillance d'un chien qui entraîne une incapacité de travail est un délit puni par la loi⁽⁴⁾. Le propriétaire est également responsable du dommage que l'animal a causé, qu'il soit sous sa garde, égaré ou échappé⁽⁵⁾. De plus, dans le souci de vous rendre le meilleur service possible, nous vous demandons de bien vouloir indiquer sur votre boîte aux lettres le nom des personnes de votre foyer et le numéro complet de votre habitation (appartement, étage...).

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement

Le service de la distribution

(1) décret n°2007-29 du 5 janvier 2007

(2) article R 1-1-5

(3) norme AFNOR NF D-27-405. Toute construction ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979 doit posséder une boîte aux lettres normalisée.

(4) article R622-2 du code pénal

(5) Article 1385 du code civil



Visites tous publics

Du Centre de Valorisation Energétique de Maubeuge

Mercredi 25 janvier 2012

Vendredi 3 février 2012

Mercredi 22 février 2012

Les visites commencent à 14H30 au bâtiment ECOPOLE

Il est impératif de s'inscrire au préalable par téléphone afin que le SMIAA puisse vous prévenir

en cas d'annulation d'une visite.

Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes

Melle Evrard Aurélie Tél: 03 27 58 83 22

Email: contact@smiaa.fr

Adresse du CVE et du bâtiment Ecopole:

Lieu dit les près du saussoir 59600 MAUBEUGE

LA VIE ASSOCIATIVE

SIGNALEURS JEUMONT-MARPENT

Le maire ainsi que M Michel Despret, adjoint aux sports de Jeumont, ont participé à l'Assemblée Générale des signaleurs.

Cette association regroupe les signaleurs qui assurent la sécurité des courses cyclistes et vise, par diverses activités (journée pêche, repas), à trouver les fonds pour acheter du matériel.

Les élus de Jeumont et Marpent ont profité de cette assemblée pour remercier l'entreprise Transport Service, qui a offert des maillots fluo, des talkies walkies et des sifflets.

L'entreprise Transport Service, installée à Feignies, propose, dans le cadre des services à la personne :

- une navette dans un véhicule de neuf places, vers les aéroports de Lesquin, Charleroi, Bruxelles, Orly, Roissy, Beauvais, vers les gares de Maubeuge, Lille
- un chauffeur pour soirée discothèque et autre soirée festive.

Transport Service :

tel 09 70 28 80 70 / 06 69 32 06 09

contact@transportservice.fr /

www.Transport-service-59.com

AMICALE DES ECOLES DE MARPENT

Le Bureau a été renouvelé.

La nouvelle Présidente est Mme Bernadette Hautier, avec comme secrétaire Mme Véronique Alavoine et comme trésorière Mme Sybille Rumori.

PERMIS BATEAU

Suite à l'obtention de l'agrément délivré par les Affaires Maritimes de Dunkerque, le Club Nautique a organisé une session de permis bateau.

Le Club a présenté 12 candidats au permis côtier (mer) et 8 candidats au permis fluvial.

Les cours ont été dispensés dans une très bonne ambiance au sein du club.

Les 20 candidats ont passé l'examen théorique à Dunkerque et l'examen pratique à Marpent avec succès.

ECONOMIES D'ENERGIE

L'Agence Nationale de l'Habitat peut accorder des subventions dans le cadre du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés.

Le service habitat de l'agglomération est en charge localement de l'instruction des dossiers.

Tel : 03 27 53 01 04 (mission habitat privé).

**« Concert du Nouvel An de l'harmonie communale
Le dimanche 29 janvier à 16 h 30
Salle des Fêtes. Entrée gratuite
Un grand moment musical à ne pas manquer »**



**Le comité des Anciens de Marpent
organise un thé dansant, Salle des Fêtes
Le dimanche 12 février 2012 de 15 h à 20 h
Animé par l'orchestre « Jérôme Bérondiaux »**

Entrée 3 €

Buvette, Pâtisseries

Venez nombreux

Le comité

Pour tout renseignement : 06 14 03 77 75.



ESPACE DES HABITANTS

Habitant dans la commune de Marpent depuis bientôt 18 mois avec mes deux enfants, je suis très contente de cette commune et de ses services.

Néanmoins, depuis quelque temps, je suis navrée de voir une recrudescence de crottes de chien sur les trottoirs, notamment aux abords des écoles. En effet, pour se rendre à l'école, il faut slalomer entre les crottes et ce plusieurs fois par jour et souvent nos enfants arrivent à l'école avec des excréments sur les chaussures, sans oublier les personnes qui glissent sur ces crottes et pourraient gravement se blesser.

Que les propriétaires de chiens fassent preuve de civisme et de respect envers les autres et surtout envers nos enfants

Avenue Jouhaux

Bienvenue dans notre commune et merci bien de ce rappel au civisme qui, nous l'espérons, sera entendu.

Un arrêté municipal du 4 août 2004 prévoit une contravention de 1^{ère} classe pour ce genre de négligence lorsque nous le constatons de visu.

Il est demandé à chaque propriétaire de prévoir le minimum (un sachet suffit) pour ramasser les crottes du chien et laisser ainsi des trottoirs praticables et sans risques.

*Ne pensez-vous pas que la bibliothèque-médiathèque de Marpent va faire double emploi avec celle de Jeumont qui n'est pas très loin ?
(un ami jeumontois)*



La question mérite d'être posée.

En fait, notre choix s'appuie sur plusieurs raisons :

- 1) Re- familiariser le public avec le livre , et notamment les jeunes, impose la proximité**
- 2) La localisation de la BM à proximité immédiate de l'école va permettre d'y transférer une classe informatique et d'installer le cyber-centre.**
- 3) L'équipement est conçu pour accueillir des activités culturelles annexes animées par des associations marpentoises (scrabble par exemple)**
- 4) Les conditions de financement (subvention 80 % HT) étaient une opportunité pour la commune de se doter d'un équipement neuf, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.**

Cela étant, la bibliothèque fonctionnera en réseau avec celle de Jeumont, de Recquignies et de Colleret.

Les quatre communes sont d'ailleurs signataires d'une charte les engageant en ce sens et qui permettra par exemple le prêt mutuel d'ouvrages sur demande.

La proximité est bien entendu une condition nécessaire mais pas suffisante.

Elle doit se doubler d'un projet d'animation pour lequel deux de nos agents ont suivi une formation auprès du Conseil Général.

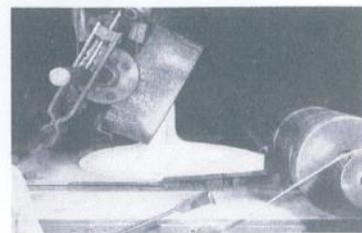
Ce coupon réponse peut être remis dans la boîte à idées dans le hall d'entrée de la mairie

Ou déposé à l'accueil.

NOM-PRENOM: _____

ADRESSE: _____

Questions/Suggestions:



L'HISTOIRE DE LA GLACE... DE 1859 À NOS JOURS

L'Espace Industriel de la **Mémoire Verrière de Bousois** rappelle l'histoire des «**Compagnies Réunies des Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France**», plus connues sous le nom de «**Glaces de Bousois**». Vous y découvrirez l'histoire du patrimoine professionnel et familial de nos Glaceries de Jeumont -Recquignies et Bousois de 1859 à nos jours. Vous y apprendrez ses diverses méthodes de fabrication et de production à travers des vidéos et photos, des objets, machines et outils verriers, des maquettes, des témoignages d'anciens verriers...

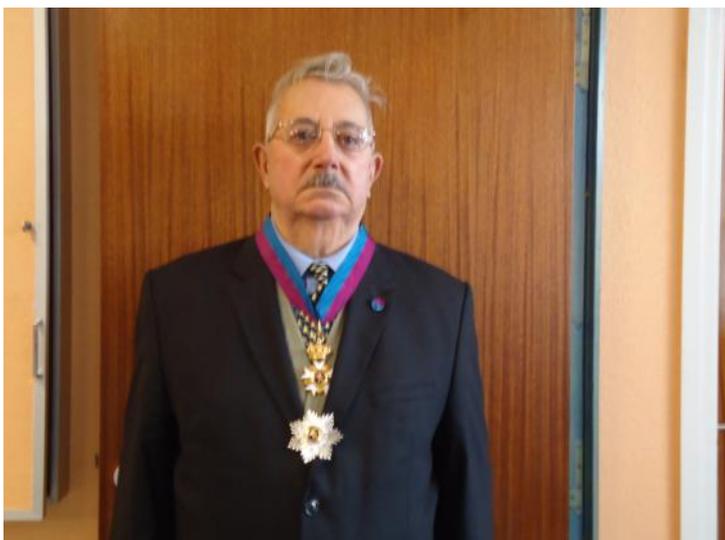


OUVERTURES

- ⇒ Le 1^{er} mai de 10h à 18h
 - ⇒ Les dates 2012 seront précisées ultérieurement
 - ⇒ Autres possibilités: sur rendez-vous
- Contact par Tél le 06 07 38 18 73
ou par Mail: jeanclauderichardmfr@orange.fr
Minimum par groupe : 6 personnes



Maison de la Citoyenneté rue Anatole France 59168 BOUSSOIS (F)
Espace « **Mémoire Industrielle** » (entrée côté Eglise)
Site Internet : www.ville-bousois.fr
Pour vous y rendre:
via Maubeuge (Nord) D649 direction « Jeumont-Charleroi » sortie Bousois centre ville
Via la Belgique: par la N40 Mons-Beaumont_ prendre la N64 -D649 direction Maubeuge sortie Bousois centre ville



ORDRE DE LA CROIX BELGE

Raymond Coupleux a été promu à Charleroi, Grand Officier de l'Ordre de la Croix belge.

Ancien conseiller municipal et ancien cheminot combattant des Forces Françaises de l'Intérieur, celui qui vient de glaner une nouvelle médaille a été durant cinquante ans le correspondant local de La Voix du Nord et préside toujours l'Amicale des fonctionnaires.

Avec toutes nos félicitations !



Cérémonie des vœux



M et Mme Delmotte

MEDAILLE DE LA VILLE

M et Mme Michel et Agnès DELMOTTE se sont vus décerner la médaille de la ville, pour leur investissement dans le club cyclo, que préside Michel Delmotte, et leur implication dans les autres manifestations communales, notamment patriotiques.

MISE A L'HONNEUR DES CREATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISE

Lors de la cérémonie des vœux du maire, ont été mis à l'honneur :

Peggy GILLOTEAU, agent immobilier, rue de la mairie

Laëtitia HUREL, prothésiste ongulaire à domicile « De jolis ongles »

Pauline BOMBLED, " le rêve canin", 8 bis rue Jean-Marie Carion

Docteur HUCHETTE FOUQUET , vétérinaire rue Salengro

MAISONS ILLUMINES

*Maisons: 1er prix Marcel Noiret, 2ème prix Chantal Pinceel, 3ème prix Marie-Ange Perrin, Marie-France Milet, Bernard Dubois, Stéphanie Verbruge, Maryline Hennechart.

*Catégorie commerces: 1er prix Nicole Coorens, 2ème prix Myriam Deprez, 3ème prix Pauline Bombled.

*Catégorie fenêtres et façades : 1er prix Maryse Meis, 2ème prix Michel Guiet, 3ème prix Cyril Berrucas, Véronique Alavoine et David Lepreux.

*Catégorie fenêtres, façades et cour : 1er prix Didier Crignon, 2ème prix Annette Damiens, 3ème prix Christel Froment, Alain Foment, Jérémy Willez.



St Eloi avec le personnel communal



Travaux moulin

P
H
O
T
O
S



Marché de Noël



Le Père Noël à l'école



Les maternelles chantent pour accueillir le Père Noël.



Spectacle de Noël.